



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/30

L'an deux mil quatorze, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2014

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENT* : SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Monsieur BERARD Guy

### SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU – Parcelle AB558

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 02 juin 2014 par lequel le Conseil général de l'Isère fait part de son projet de création d'un réservoir d'eau en amont du grand tunnel du Chambon pour améliorer la « sécurité incendie » de ce tunnel long de 752 mètres.

Une canalisation souterraine doit être créée afin de relier le réservoir au tunnel. Le tracé de cette conduite passerait notamment dans la parcelle communale cadastrée AB 558, au lieu-dit « côte de Mizoën ».

Afin de permettre la réalisation de cet ouvrage de sécurité, le Conseil général de l'Isère sollicite auprès de la Commune une servitude pour le passage de la canalisation sur le terrain communal susmentionné.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE de consentir au Département de l'Isère une servitude pour le passage d'une canalisation souterraine dans la parcelle communale AB558 au lieu-dit « côte de Mizoën »,
- ✓ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte à cet effet.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

